

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 20 juin 2024 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 14 juin 2024 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mmes Juliette de BAROLET, Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. Xavier BASSELET, John EVLARD, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mme Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mme Marie-Andrée SION, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mme Francine VANCAEYZEELE, M. Laurent GHEYSENS

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Eric DESREUMAUX (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), Mme Nathalie HERBAUX (à M. Didier DUPE), M. Philippe LEMPIRE (à Mme Laura NAESSENS)

Absents : Mme Dorothee GENASI, M. Antoine DHALLUIN, Mme Véronique DIERICKX

N° 24-2-9

Intercommunalité

Rapport d'activités 2023
du Syndicat Intercommunal de Gestion
de l'Aérodrome de Loisirs (SIGAL)

Rapport de M. le Maire,

La loi Chevènement, votée le 12 juillet 1999, dans le souci de favoriser la démocratisation et la transparence de la vie publique, fait obligation pour chaque établissement public de coopération intercommunale de transmettre chaque année aux communes membres un rapport retraçant l'activité de leur établissement (article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il vous est demandé de prendre connaissance du rapport de l'année 2023 du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Aérodrome de Loisirs joint en annexe.



Certifié conforme
Le Maire



SIGAL

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ANNEE 2023



SOMMAIRE

Descriptif de la structure	p3
Dispositions Financières et Fiscales	p4
Exercice des Compétences au cours de l'année 2023	p5
Biens mis à disposition	p9
Liste des équipements propres acquis par l'EPCI en 2023	p10
Personnel de l'établissement	p11
Annexes	p12

Descriptif de la structure (2023)

<u>Nom du groupement</u> :	SIGAL
<u>Date de création</u> :	1 ^{er} octobre 1996
<u>Commune du siège</u> :	Bondues
<u>Communes membres</u> :	Bondues (9 944 habitants), Marcq-en-Barœul (39 319 habitants), Marquette-lez-Lille (11 175 habitants), Wambrechies (10 821 habitants) Soit une population totale du groupement de 71 259 habitants au 1 ^{er} janvier 2023

Représentants des Communes au sein du SIGAL au 31 décembre 2023

- Pour la commune de Bondues : MM. DELEBARRE, LEPOUTRE, Mmes HERBAUX et LEPERS
- Pour la commune de Marcq-en-Barœul : MM. GERARD, MUNCH, VERLEY, Mme GOUBE
- Pour la commune de Marquette-lez-Lille : MM. LEGRAND, ANDRAL, BEADES, MATHIEU
- Pour la commune de Wambrechies : MM. BROGNIART, PROUVOST, LUTUN, Mme VANHOUTTE

Nom du Président : M. Patrick DELEBARRE, Maire de Bondues

Nom des Vices-Présidents :

- Premier Vice – Président : M. Dominique LEGRAND, Maire de Marquette-lez-Lille
- Deuxième Vice-Président : M. Bernard GERARD, Maire de Marcq-en-Barœul,
- Troisième Vice-Président : M. Sébastien BROGNIART, Maire de Wambrechies

Dispositions Financières et Fiscales

Les 4 communes ont choisi de fiscaliser leur contribution communale.

Par délibération du 29 juin 2009, le comité syndical du SIGAL a fixé le mode de calcul des contributions communales en tenant compte du nombre d'habitants, mais également de l'intérêt du SIGAL pour chaque commune calculé à partir de 5 indices :

- Zone de nature = intérêt d'avoir à proximité une zone plus ou moins accessible
- Zone d'entrée = intérêt de la localisation et de la nature de ces équipements
- Accès habitants = facilité d'accès pour les habitants
- Gens du voyage = intérêt de la localisation de ces terrains pour les habitants
- Aéronautique = intérêt à traiter les nuisances sonores plus ou moins fortes

Ce qui donne le mode de calcul suivant :

Marcq-en-Baroeul	Population * 60% + 30,16*40%
Bondues	Population * 60% + 31,75*40%
Wambrechies	Population * 60% + 20,63*40%
Marquette	Population * 60% + 17,46*40%

Ainsi, les contributions communales 2023 ont été fixées à :

- Bondues : 48 246.08 €
- Marcq-en-Barœul : 103 430.27 €
- Marquette-lez-Lille : 37 552.72 €
- Wambrechies : 39 750.93 €

Soit un Total de contributions communales de 228 980€ (contributions identiques depuis 2021).

De plus, la commune de Bondues verse une subvention relative au reversement de la part communale des taxes foncières correspondant au parc de l'aérodrome (57 390 € en 2023).

Exercices des compétences au cours de l'année 2023

Les compétences du syndicat sont :

- l'aménagement, l'entretien et l'exploitation de l'aérodrome de Lille-Marcq
- la réalisation d'une zone de détente et de loisirs dans l'emprise de l'aérodrome de Lille-Marcq.

1. GESTION DE L'AERODROME DE LILLE – MARCQ

- Mise à jour des listes des véhicules autorisés à circuler en zone réservée
- Mise à jour des listes des aéronefs basés
- Inspection Annuelle des extincteurs
- Inspection Annuelle de vérification de l'aire de jeux par la société INOVI
- Entretien des équipements aéronautiques (marques de piste en béton, balisage, manche à air...) et des espaces (tonte des pistes et des abords, traitement contre les taupes et le péril animalier...)
- Consultation pour l'attribution de conventions d'occupation du domaine public pour les hangars dont les occupants ont une activité économique en application de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques. Suite au lancement de la procédure de sélection fin 2022, les conventions d'occupation du domaine public ont été attribuée en avril 2023. Elle concernait 4 structures aéronautiques : hangar et maison des Pilotes, Hangar et centre école de parachutisme, surface nue pour atelier de réparation de parachutisme, et Hangar aéronautique.
- Demande pour une création d'une bande d'alignement de planeurs au seuil 17 : cette bande d'envol serait utilisé uniquement pour les décollages lorsque les conditions météorologiques ne sont pas porteurs et que le terrain est lourd, afin de permettre d'être plus haut après la Rocade. Une fiche METEOR (application DGAC) a été ouverte pour instruction.
- Recensement des activités estivales aéronautiques à la demande de la direction zonale de la Police aux Frontières en vue de la préparation des JO2024 et des restrictions mises en place dans l'espace aérien

2. AMENAGEMENT DE L'AERODROME

- Portique Accès Chemin des Perdrix Aérodrome
Un portique limiteur de hauteur a été installé au niveau du chemin des Perdrix en venant de la drève de l'aérodrome. Le SIGAL gère la liste des accès à ce portail.
- Agrandissement de la Zone Publique à proximité du bureau de piste
Des travaux d'agrandissement de la zone publique ont été réalisés. Des lisses en béton ont été installées, plus proches du taxiway.

Une demande de modification de l'arrêté de police a été demandé le 17 Mars 2023 auprès des services préfectoraux afin de prendre en considération la nouvelle zone publique créée.

→ Paddocks :

Les conventions d'occupation des anciens paddocks ont été résignées. Certaines limites de ces parcelles ont été retravaillées, afin d'en allouer une à ECOZOONE pour leur permettre d'animer des ateliers pour les enfants, en complément des parcelles qui leur ont été confiées par AOT aux abords de la Bergerie.

ECOZOONE a émis également le souhait de racheter la partie privée comprenant l'ancienne Bergerie et un accès direct à l'aérodrome. Le dossier privé est toujours en cours.

→ Portes des Belles Terres :

Un comité de pilotage a été organisé par la MEL le 17 avril 2023.

→ Projet implantation Beach Volley

Les travaux d'implantation de terrains de beach volley ont été réalisés par l'association 59ers (caisson avec géotextile avant dépôt du sable, clôtures, éclairage).

Une convention d'occupation du domaine public a été signée entre le SIGAL et l'association. Le projet était axé sur 3 principes : pratique pour tous, pratique en compétition et partenariat local.

→ Travail sur la possibilité de poser des panneaux photovoltaïques.

Des réunions ont eu lieu, notamment avec la société SUNELIS, pour étudier la faisabilité de poser des panneaux photovoltaïques sur les toitures des hangars récents (Planeurs et UALRT). Il a été évoqué la pose de panneaux en ombrière sur le parking de l'entrée de l'aérodrome, mais cela n'est pas possible au regard de la distance qui le sépare du seuil de piste et du positionnement sous l'axe de la piste.

Il y a un problème au niveau des ossatures des hangars, non prévus pour supporter la charge des panneaux, il faudrait donc les renforcer.

Un webinaire a été organisé par la DGAC le 02 février 2023 sur les notions d'éblouissement notamment.

→ Projet Piscine

La MEL a, en cours de préparation, un nouveau plan piscine, pour répondre à la problématique de prévention des noyades et offrir un service homogène pour toute l'agglomération.

Les Communes membres du SIGAL se sont positionnées sur l'appel à intérêt, et le SIGAL pourrait éventuellement avoir un terrain susceptible d'accueillir une piscine intercommunale (sur la zone publique entre le bureau de piste et Villa Yoga).

La MEL étudie toutes les solutions et localisations dont celle du SIGAL.

Si, sur la base de ces études, la localisation au SIGAL intéressait la MEL, chaque commune du syndicat aurait alors à se positionner après avoir analysé les avantages, les inconvénients, les contraintes, les coûts restant à sa charge pour cet équipement.

Les premiers résultats des études étaient annoncés pour mi 2024.

3. AUTRES DOSSIERS TRAITES :

→ **ADMINISTRATIF**

- Cession d'une partie de la parcelle B3960 pour l'extension de Villa Yoga

M. ROUSSEL de la SCI ARPATOLI, propriétaire de Villa Yoga, a fait une offre d'achat, acceptée par le Comité Syndical, pour le délaissé situé entre sa parcelle et la propriété de la SCI P&P, sur laquelle est érigée le restaurant « Place des Oliviers ».

- Mise en place de la comptabilité M57

En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024. Le SIGAL a décidé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal du SIGAL à compter du 1er janvier 2023. L'exercice 2023 a donc été celui du changement de nomenclature comptable.

- Inscription à la plateforme « Gérer mes biens immobiliers », afin de déclarer les déclarants des locaux appartenant au SIGAL

→ ANIMATIONS et COMMUNICATIONS

- Rassemblement de vieilles voitures tous les premiers dimanches de chaque mois sur la zone publique principale de l'aérodrome.
- Par convention d'occupation du domaine public, le SIGAL a autorisé le cirque PREIN à s'installer du 20 février au 06 mars 2023. Le SIGAL peut accepter des cirques et spectacles sous chapiteau sur le parking à l'entrée de l'aérodrome, uniquement en période hivernale, car cela engendre de fermer les pistes aéronautiques Est-Ouest pour des raisons de sécurité et de respect des servitudes aéronautiques.
- Le SIGAL a organisé une Chasse aux Œufs le samedi 08 Avril.
- La deuxième édition du Parcours du Cœur du SIGAL a eu lieu le 03 avril 2022. Parmi les animations proposées : un biathlon, des ateliers de prévention santé et d'initiation sportive.
- Un Rassemblement des scouts a eu lieu dans les paddocks du 06 au 08 mai 2023, regroupant 1 700 jeunes.
- Le CODA Festival a eu lieu le 09 septembre sur la zone publique de l'aérodrome, avec un concert de 16H à 2H.
- Le SIGAL a organisé les 23 et 24 septembre les Journées Portes Ouvertes de l'aérodrome, avec un village d'associations aéronautiques en zone publique et un envol de montgolfière le samedi soir et le dimanche matin. Il n'y avait pas de démonstration en vol, pour rester dans le cadre des activités normales de l'aérodrome. France Bleu Nord était partenaire de l'évènement.
- La Voix du Nord a loué l'espace public à l'entrée de l'aérodrome pour la deuxième édition de leur manifestation « What's up Mobility » le 30 septembre 2023.

- Dans le cadre d'octobre rose, des animations ont été mises en place le dimanche 15 octobre 2023 sur l'aérodrome pour sensibiliser au cancer féminin, en partenariat avec l'Ecole de Parachutisme Lille Bondues, Flandres Radio Modélisme et l'association Toutes en Vol. Une convention avec la ligue contre le cancer a été signée, pour la présence d'un stand de la ligue. Plusieurs départs de marche le long du Chemin des Perdrix ont été effectués du club house des parachutistes (où était projeté un film sur les actions de l'association Toutes en Vol) jusqu'au terrain de l'aéromodélisme où les participants pouvaient s'initier au pilotage en double commande.
- Le SIGAL a organisé une animation pour Noël le mercredi 20 décembre : distribution de chocolats par le Père Noël arrivant en avion au roulage

→ USAGERS

- La réunion annuelle des Usagers a eu lieu le 08 Juin 2023.
- 24 Juin 2023 : Fête interne du Club BMX
- 2 Juillet 2023 : Journée A AIR O de 10H à 17H
- 16 septembre 2023 : concours Atterrissage UALRT

BIENS MIS A DISPOSITION

Les Hangars sont mis à la disposition des Usagers par convention d'occupation du domaine public.

Le SIGAL a signé une convention d'occupation du domaine public avec l'Association Nord BMX Club pour l'occupation du terrain de BMX.

Le SIGAL a signé des conventions d'occupation du domaine public avec des agriculteurs pour de la culture basse et du fauchage.

LISTE DES EQUIPEMENTS PROPRES ACQUIS PAR L'EPCI EN 2023

Le SIGAL a procédé en 2023 à l'acquisition :

- Du logiciel de comptabilité
- D'un ordinateur portable
- D'un portique pour sécuriser l'accès par la Drève de l'aérodrome
- D'un bloc de boîtes aux lettres
- De panneaux pour le chemin des perdrix (réglementation pour les chiens)
- De lisses en béton pour délimiter la nouvelle zone publique
- De plantes pour le rond-point en zone publique
- D'un sol souple pour l'aire de jeux

PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT

Il existe 2 temps plein au SIGAL :

- un poste de technicien territorial,
- un adjoint technique de 2ème classe.

Le SIGAL a également la possibilité de recruter de façon discontinue des agents vacataires en vue de remplir des actes déterminés répondant à des besoins ponctuels (notamment emploi saisonnier en espaces verts).

En 2023, un emploi saisonnier a été recruté du 02 mai 2023 au 31 octobre 2023.

Interviennent également des Conseillers Techniques dans les domaines suivants (au 31 décembre 2023) :

- Affaires Juridiques : Mme Séverine VANCORTENBOSCH
- Etudes et Projets, Travaux : M. Pascal MARTIN
- Administration Générale : Mme Delphine DEJONCKERE
- Animations : M. Xavier VERITE

ANNEXES

- Compte administratif 2023